

AFFAIRE N° 2025/335

## COMpte GESTION 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE DE DIRECTION  
SEANCE DU 08 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 08 avril à 18 heures, le Comité de Direction de l'E.P.I.C. Office de Tourisme communautaire Médoc Atlantique, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire.

|                               |                    |
|-------------------------------|--------------------|
| Date de convocation           | Mardi 11 mars 2025 |
| Nombre de membres en exercice | 35                 |
| Nombre de membres présents    | 22                 |
| Nombre de membres représentés | 7                  |
| Nombre de votants             | 27                 |

Après s'être fait présenter le Budget Primitif 2024 et les décisions modificatives, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Comité de Direction est invité à délibérer pour déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur, pour le budget de l'EPIC Office de Tourisme Communautaire Médoc Atlantique, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation de sa part.

Le compte de gestion est consultable dans les locaux du siège social de l'Office de Tourisme, sur simple demande auprès du Directeur.

Monsieur le Président sollicite les membres du Comité de Direction de l'EPIC Office de Tourisme Médoc Atlantique pour approuver la présente délibération.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité de Direction décident d'approuver la délibération «Compte de gestion 2024» de l'EPIC Office de Tourisme Communautaire Médoc Atlantique.

**Délibération adoptée.**

Dit que, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

|                              |    |
|------------------------------|----|
| NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES | 27 |
| POUR                         | 27 |
| CONTRE                       | -  |
| ABSTENTION                   | /  |

*Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.*

**Le Président**

**Laurent PEYRONDET**

